



Le Trait d'union

Bulletin d'information de la Municipalité d'Eastman eastman.quebec
Octobre 2016, volume 16, numéro 5

SOMMAIRE

- Mot du Maire 2
- Assemblée du 1^{er} août 2
- Assemblée du 6 septembre .3
- Bibliothèque 4
- Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel..... 4
- Activité de levée de fonds. 4
- APELS..... 5
- Coop d'habitation la Villa d'argent..... 5
- ARPELA..... 5
- Loisirs et culture 6
- Urbanisme..... 7
- Chroniques vertes 8
- Coop Santé Eastman 10
- Les Correspondances..... 11
- Corridor appalachien..... 12

UN GRAND COUP DE MAIN



C'est le dimanche 11 septembre dernier que se tenait l'activité de financement du Bistro Les 3 Grâces d'Eastman, le très populaire Tournoi de Golf!

Année après année, Ève Rozon et Alexandre Ménard mettent la main à la pâte pour organiser cet événement fort attendu pour amasser des fonds pour une cause qui leur est chère.

Cette année, c'est le volet jeunesse des Correspondances qui a retenu leur attention !

C'est donc à grands coups de fer 7 et de bois 3 que les participants à cette activité-bénéfice se sont réunis au Club de Golf des Lacs de Bromont, pour contribuer, le temps d'un 18 trous, à cette noble et belle cause.

Les Correspondances d'Eastman tiennent donc à remercier tous les participants pour leur généreuse contribution, mais tiennent également à applaudir Ève et Alexandre sans qui ce bel événement n'aurait pu voir le jour !

Ce n'est pas moins de 9 000\$ qui ont été amassés. Il s'agit d'un investissement majeur qui assurera la survie de ce volet et la pérennité de notre bel événement !

Une fois de plus, merci !



MOT DU MAIRE



Chers citoyens, chères citoyennes,

Comme vous l'avez peut-être lu dans les journaux, la municipalité d'Eastman, de même que toutes les municipalités de la MRC, est heureuse d'annoncer sa participation à l'investissement de 250 000 \$ dans la Corporation Ski & Golf Mont-Orford annuellement et d'un autre montant

de 250 000 \$ venant du FDT (fond de développement des territoires) de la MRC pour les 5 prochaines années, ce qui veut dire un investissement total de 2 500 000 \$.

Ce montant servira de levier pour mettre à niveau les installations actuelles et aller chercher des subventions auprès de nos gouvernements dans un programme qui vient d'être annoncé. Nous croyons qu'il sera difficile pour le gouvernement du Québec de ne pas être partie prenante du projet, d'autant plus que c'est toute une MRC qui se mobilise pour garder ce bijou régional en opération.

Il est impossible d'imaginer notre région sans les retombées économiques que représentent le ski et le golf à Orford.

Il y a des gens qui choisissent de s'établir à Eastman parce que nous sommes à proximité de trois centres de ski (Orford, Bromont, Owl's Head) : la municipalité bénéficie des retours de taxes et il faut voir l'achalandage dans nos commerces locaux en période hivernale.

De plus, comme nous vous le disons régulièrement, la municipalité obtient en retour de sa participation financière 4 passes de ski et 2 passes de golf qui sont mises à la disposition de tous les citoyens de la municipalité. Les informations détaillant la procédure pour les obtenir se trouvent sur le site web municipal.

La municipalité, dans le cadre de la protection du ruisseau Bonnalie, va investir un montant estimé à environ 25 000 \$ en travaux dans les fossés municipaux pour ralentir la vitesse de l'eau, de même que pour prévenir l'apport de sédiments dans le lac d'Argent.

D'autres projets sont présentement à l'étude pour en venir à des actions concrètes dans notre réseau routier et qui, nous l'espérons, vont contribuer à l'amélioration de nos cours d'eau et de nos lacs.

En terminant, bravo à toute l'équipe des Correspondances d'Eastman, édition 2016!

L'événement a été un succès sur toute la ligne.

On se souhaite un aussi bel automne que l'été que nous venons d'avoir.

Yvon Laramée, maire

...

ASSEMBLÉE DU CONSEIL : 1ER AOÛT 2016

Administration générale

- Mandat à la firme d'avocats Monty-Sylvestre pour représenter la municipalité dans une requête introductive d'instance en injonction, en jugement déclaratoire et révision judiciaire et en dommage.
- Attribution d'une commandite pour le Festival Eastman en Blues, au montant de 1 200 \$.
- Demande d'une subvention au ministère de l'Environnement (MDDELCC) pour les bacs de compostage que la municipalité a déjà acquis.
- Acceptation d'un décompte progressif pour la réfection du Bureau d'accueil touristique au montant de 64 614 \$ (+ taxes).
- Autorisation d'une dépense maximale de 10 000 \$ pour *Eastman en Couleurs*.

Sécurité incendie

- Autorisation d'achat d'équipements médicaux nécessaires au projet *Premiers répondants* pour un montant de 6911 \$ (+taxes).
- Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge.
- Autorisation au directeur du service incendies de participer au colloque annuel de l'ATPIQ et à une formation sur « Le courage managérial ».

Travaux publics

- Désignation de « Remorquage Boisvert » comme lieu de fourrière si des véhicules devaient être remorqués.
- Mandat à *Déneigement Bolton Valley* de procéder au fauchage des fossés des chemins municipaux pour un montant maximal de 4 000 \$.

455, rue King O., bur. 200
Sherbrooke QC J1H 6E9
Tél. : 819 566-4466
Télec. : 819 565-2891
MONTYSYLVESTRE.COM

AMÉLIE GÉRIN
Notaire
GÉRIN POMERLEAU, NOTAIRES, s.e.n.c.r.l.
324, rue Principale Ouest
Magog (Québec) J1X 2A9
agerin@notarius.net
819-843-3793, poste 219
www.pmeinter.com/magog

DÉBOUCHAGE DE TUYAUX
INSPECTION PAR CAMÉRA
DRAINAGE ET EXCAVATION
LE GROUPE EXPERT DRAINS
819-864-6441
www.expertdrains.com
RBOQ-8281-1605

ASSEMBLÉE DU CONSEIL : 1ER AOÛT 2016 (SUITE)

- Mandat à la *firme Exp* pour la production d'un rapport technique d'appréciation des chemins du domaine de Villebois en vue de leur éventuelle municipalisation.
- Mandat de transport des boues déshydratées vers le site d'enfouissement de Coaticook, pour un montant approximatif de 5000\$ (+taxes).
- Contrat de vidange et de déshydratation des boues des étangs aérés à la firme ASDR pour un montant de 22 880 \$ (+taxes).
- Contrat pour la collecte et le transport des matières destinées à l'enfouissement (ordures) à la firme MATREC au montant de 214 541 \$ (+taxes) pour cinq ans.

Urbanisme

- Appui au propriétaire du lot 2 457 265 en vue d'exclure ce lot du contrôle de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).
- Avis de motion pour modifier les règlements suivants :
 - Règlement 2012-17 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - Règlement 2016-14 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - Règlement 2012-08 Règlement de zonage
 - Règlement 2013-06 Règlement de construction
 - Règlement 2002-14 Règlement PIIA
- Modification au règlement 2014-11 Événements particuliers

...

ASSEMBLÉE DU CONSEIL : 6 SEPTEMBRE 2016

Administration générale

- La municipalité confirme son engagement ferme à l'égard de l'aide financière 2016-2020 accordée à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford, soit un montant de 12 246 \$ par année pour les cinq prochaines années, tout en conservant les accès actuels pour ses citoyens.
- Signature d'un bail pour une période de 3 mois d'un bureau situé à l'intérieur du Bureau d'accueil touristique.
- Soutien financier de 100 \$ au Club de l'Âge d'Or pour l'organisation d'un dîner pour les aînés de la municipalité.
- Acceptation d'un 3^e décompte progressif pour la réfection du Bureau d'accueil touristique, au montant de 26 645 \$ (+tx).

Loisirs, Terrains de jeux et Culture

- Embauche des surveillants-animateurs-professeurs pour les différentes activités des loisirs intermunicipaux, conditionnellement à ce que le nombre minimum de participants soit atteint.
- Remboursement des frais de la surtaxe de Magog pour deux inscriptions à l'activité de nage synchronisée (234 \$).

Travaux publics

- Autorisation des travaux de remplacement de ponceaux et de décohésionnement de l'asphalte sur la rue Normandie pour un montant maximal de 120 000 \$ (taxes incluses), ce montant étant pris dans le Fonds des immobilisations.
- Autorisation de travaux sur le chemin Khartoum pour un montant maximal de 90 000 \$ (taxes incluses), ce montant étant pris dans le Fonds des carrières.
- Confirmation d'une aide de 22 701 \$ du gouvernement pour l'entretien des chemins.
- Renouvellement de l'entente avec la municipalité de St-Étienne-de-Bolton concernant l'entretien conjoint des chemins Quatre-Goyette, Lecours et rang du Rocher.
- Mandat à la firme *Marquage traçage Québec* pour effectuer le marquage des rues de la municipalité au coût de 5 063 \$ (+taxes).
- Mandat aux *Entreprises Philippe Berthelette* pour effectuer le débroussaillage annuel pour un montant maximal de 6 000 \$ (+taxes).
- Autorisation du creusage des fossés sur le chemin de l'Hirondelle avec remplacement des ponceaux lorsque requis pour un montant maximal de 17 000 \$ (+taxes).
- Relocalisation de la boîte postale située à l'Auberge du Savoir à l'entrée de la rue de la Héronnière.

Sécurité incendie

- Embauche de M. Samuel Landry à titre de pompier à temps partiel selon les conditions habituelles.
- Autorisation à trois pompiers de participer à la formation « Opérateur d'autopompe », au montant de 3 405 \$ (+taxes), dispensée par *Accès compétences CSRS*.
- Autorisation à Daniel Lefebvre et James Bouthillier de participer à la formation « Introduction à la sécurité civile » au coût de 300 \$ (+taxes), offerte à Sherbrooke en septembre 2016.
- Acquisition d'un ordinateur portable pour le service de *Premiers répondants* pour un montant maximum de 1000 \$.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL : 6 SEPTEMBRE 2016 (SUITE)

Urbanisme

- Avis de motion pour modifier les règlements suivants :
 - Règlement 2012-08 Règlement de zonage
 - Règlement 2002-14 Règlement PIIA
 - Règlement 2013-07 Règlement de permis et certificats
- Modification aux règlements suivants :
 - Règlement 2012-17 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - Règlement 2016-14 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- La séance de consultation ayant été fixée au 3 octobre à 18h et les projets de règlement étant disponibles sur le site de la municipalité, adoption du premier projet de règlement modifiant les règlements suivants :
 - Règlement 2012-08 Règlement de zonage
 - Règlement 2002-14 Règlement PIIA
 - Règlement 2013-07 Règlement de permis et certificats

...

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Comme chaque année, octobre est le mois des bibliothèques publiques de l'Estrie, et pour cette occasion, diverses activi-

tés auront lieu à la bibliothèque municipale :

L'activité « Visitez votre bibliothèque » se tiendra du 1^{er} au 31 octobre et permettra à tous nos abonnés qui viennent nous visiter de participer à un tirage : 2 liseuses électroniques et 5 sacs de livres seront offerts aux gagnants.



Pour marquer le 25^e anniversaire de la bibliothèque municipale, une journée « Portes ouvertes » aura lieu le **15 octobre prochain** dans nos locaux.

Des activités pour les enfants seront offertes dans l'avant-midi, dont une heure du conte à 10h30. Du maquillage et une collation seront aussi offerts aux enfants présents. Par la suite, toute la population est invitée à célébrer cet anniversaire, tout spécialement à compter de 14 heures, lors d'une cérémonie plus officielle pleine de surprises, avec entre autres la participation de Mme Michèle Plomer, auteure bien connue résidant à Eastman. L'équipe des bénévoles vous attend pour venir célébrer!

...

PAROISSE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Accueil d'une famille de réfugiés irakiens

La paroisse se prépare depuis mai dernier à accueillir une jeune famille de réfugiés irakiens qui a dû fuir la ville de Karakoch, soumise à la furie de l'État islamique depuis 2014.

Sandra, 23 ans, Milad, 28 ans et le petit Jestin, 4 ans sont en Jordanie en attente de trouver une terre d'accueil... et nous, nous les avons trouvés. Si chaque paroisse de nos pays privilégiés accueillait une seule famille de réfugiés, nous aurions vidé les camps et démontré pas mal de solidarité, en attendant que la paix revienne au Proche-Orient.

Pour soutenir cette action, vous pouvez faire un don à :

Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel (à l'église, au bureau, ou par la poste)

366 rue Principale, Eastman, QC, J0E 1P0

L'objectif est d'amasser 25 000\$, soit le montant du cautionnement demandé pour pouvoir réaliser ce projet. Un reçu fiscal pourra être émis pour les dons de 20\$ et plus.

Pour plus d'information, consulter en tout temps le site web : <https://sites.google.com/site/accueilleastman/>

Le comité d'accueil aux réfugiés vous remercie d'avance pour votre générosité.

...

ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS – CANTINE MAUDE

En juin dernier, notre amie et collègue de travail Karine Rouleau a reçu un diagnostic de cancer du sein. Depuis le mois de juillet, elle reçoit des traitements de chimiothérapie et bientôt subira l'opération. Malheureusement, elle est dans l'incapacité de travailler et doit subvenir au soutien financier de la maison et de ses enfants. Un souper spaghetti est organisé lundi le 17 octobre prochain de 16h à 19h, à la cantine Maude au 342, route 112 à Saint-Étienne-de-Bolton, au coût de 10\$, incluant spaghetti, petit pain et breuvage, sous un chapiteau, avec musique. À tous ceux et celles qui prennent cette histoire à cœur (parentés, amis, connaissances), nous vous invitons à vous joindre à nous pour cet événement qui permettra à notre amie et mère de famille d'atténuer et ainsi d'alléger ses inquiétudes financières.

Pour toute information, veuillez communiquer avec les organisateurs de l'événement : Sophie Cleary ou Sylvain Chouinard, au 450-297-0001, par Facebook, ou par courriel : cantinemaude@gmail.com

Tout l'argent amassé sera pour Karine. Activité possible grâce aux bénévoles et aux commandites.

...

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC STUKELY

Par Claude Desautels, APPELS

Éradication du roseau phragmite

Le roseau PHRAGMITE est cette plante que nous pouvons observer en abondance le long des autoroutes. Il se distingue par une tête en « plumeau » qui dispersera ses graines en automne (une tête peut compter environ 1 500 graines!). Il est une variété importée d'Europe. C'est une plante très envahissante dont il faut se débarrasser : un vrai désastre pour l'environnement (flore et faune). Depuis 2013, le Conseil Municipal a placé le roseau commun Phragmite sur la liste des plantes nuisibles et envahissantes et « il est prohibé de laisser pousser ou d'introduire cette plante sur un terrain » (Règlement 2010-10 amendé)

Cet été, le premier samedi du mois d'août soit le 6 août 2016, pour la troisième année consécutive, l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Stukely a coordonné le travail de 18 bénévoles pour couper cette plante avant qu'elle ne produise ses têtes pleines de graines.

Vous pouvez aussi participer à l'action et couper cette plante envahissante sur votre terrain!

...

COOPÉRATIVE D'HABITATION LA VILLA D'ARGENT

Par Pierre Groulx, président du C.A.



La Villa d'Argent, coopérative d'habitation d'Eastman, est une résidence pour personnes retraitées autonomes âgées de 65 ans et plus.

Elle a actuellement un logement à louer; c'est un 3 ½ avec cuisine situé au rez-de-chaussée.

Le forfait d'habitation à la coopérative est de 1005.00\$ par mois; ceci comprend le logement chauffé et éclairé ainsi que deux repas chauds servis 6 jours par semaine, salle de lavage, entreposage, salle d'activités, jardin et accès en fauteuil roulant. Le stationnement est optionnel.

La villa est située au 34 rue des Pins au centre du village et à distance de marche de la plupart des services.

Pour plus de renseignements, contacter Mme Laurette Rediker au 450-297-3123 ou laisser un message sur le répondeur au 450-297-1017.

...

ARPELA



Bilan de l'échantillonnage de l'eau du lac d'Argent par l'ARPELA

Comme à chaque année, l'ARPELA a procédé à l'analyse de la qualité de l'eau du lac d'Argent pour y assurer une pratique sécuritaire des activités de baignade. Au total, sept prélèvements ont été réalisés selon un calendrier qui s'ajuste aux conditions climatiques. Le dernier a eu lieu le 15 septembre.

Presque tous les sites échantillonnés ont montré le maintien d'une excellente qualité de l'eau. L'embouchure du ruisseau Orford a présenté des résultats douteux à deux ou trois reprises. Aussi, notre inspectrice en environnement a prévu faire des vérifications des installations septiques le long de ce cours d'eau.

Ces échantillonnages sont faits gracieusement par l'ARPELA, grâce aux fonds d'adhésion annuels versés par ses membres, qui reçoivent sans frais les résultats des analyses dès leur sortie. Tous les résidents d'Eastman sont invités à adhérer à l'ARPELA pour l'aider à poursuivre sa mission de protection de l'environnement du lac d'Argent.

Pour devenir membre, il suffit de nous écrire à l'adresse suivante : info@arpela.ca ou de consulter notre site web, sur lequel il est possible de consulter le tableau global des échantillonnages de l'été 2016 : www.arpela.ca

SURVEILLANCE DES ALGUES BLEU-VERT

Lors du brassage des eaux à l'automne, il y a remontée du phosphore des couches d'eaux inférieures et relargage de celui qui est présent dans les plantes aquatiques en décomposition. Cette soudaine disponibilité du phosphore peut provoquer l'apparition d'algues bleu-vert ou cyanobactéries. Elles apparaissent à la surface de l'eau, présentent l'aspect d'une purée verte et peuvent couvrir de grandes surfaces. **Il ne faut pas se baigner là où vous observez ce phénomène.**

Si vous observez une éclosion, il est important de nous aviser, de même que madame Isabelle Perreault, notre inspectrice en environnement, afin qu'elle puisse évaluer si une intervention est requise, dont un signalement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. N'hésitez pas à prendre des photos et les transmettre avec votre signalement. La vigilance de chaque riverain est importante pour continuer de jouir d'un lac en santé.

...

LOISIRS ET CULTURE

Samedi le 29 octobre – Conte d'Halloween

Bibliothèque municipale à 14h00

Les Rendez-vous culturels présentent Claude Hamel et son conte animé : La sorcière du Mont Orford.

Volant sur son balai magique, la sorcière du Mont Orford survole le village d'Eastman en compagnie d'un chat qui parle beaucoup. Le drôle de duo a plus d'un tour dans son sac et s'amuse à taquiner les fées et les lutins qui vivent aux abords de la rivière Missisquoi. Piégés par la princesse Missis, fille du roi et de la reine des fées, ils vivront une aventure dont le chat se souviendra tout au long de ses neuf vies.

RAPPELS IMPORTANTS POUR LA COLLECTE DES BONBONS LE SOIR DU 31 OCTOBRE

Voici quelques conseils élémentaires de la Sûreté du Québec pour un Halloween sécuritaire :

- Il faut porter autant que possible des vêtements courts aux couleurs vives. Une bande fluorescente peut aussi être ajoutée.
- Il est préférable de se maquiller au lieu de porter un masque qui risque de diminuer ou de bloquer sa vision.
- Il est recommandé de circuler en petit groupe et de parcourir un seul côté de la rue ou de la route à la fois. Il faut éviter de zigzaguer et de courir.
- Il est important de traverser aux intersections en regardant bien dans toutes les directions avant de traverser.
- Ne jamais accepter une invitation à monter dans un véhicule ou à entrer à l'intérieur d'une maison de gens que vous ne connaissez pas.
- Éviter les rues et les coins sombres.
- Respecter l'environnement et les propriétés privées.
- Ne rien manger durant la tournée ; au retour à la maison, examiner soigneusement votre trésor avant de le déguster.

Avis aux automobilistes

La sécurité des enfants ne peut être assurée sans l'entière collaboration des automobilistes. Les conducteurs devraient donc circuler à vitesse réduite en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues et routes du Québec le soir du 31 octobre prochain.

Activités à venir



• **Fin de l'activité « Un livre, un village »**

Le **21 novembre** prochain à 14h, l'auteur du livre *Six degrés de liberté*, M. Nicolas Dickner, viendra clôturer l'activité « Un livre, un village ». Il viendra nous parler de son œuvre et rencontrer les lecteurs d'Eastman pour répondre à leurs questions.

• **Concert de Noël** – Samedi **10 décembre** à 19 h à l'église St-Édouard d'Eastman.

- **Les Féeries de Noël et son traditionnel défilé de Noël** – Plus de détails sur la programmation complète des activités vous seront envoyés par la poste et annoncés sur le site web municipal au courant du mois de novembre. Surveillez votre boîte aux lettres et inscrivez-vous au « Rappel courriel » du site web municipal.



Accès VIP à la station de ski du Mont-Orford

Encore une fois cette année, ce sont 4 citoyens d'Eastman par jour qui pourront accéder gratuitement aux pistes de la station de ski du Mont-Orford. La procédure d'utilisation se trouve sur le site web municipal dans la section « Activités sportives ».

Comité des loisirs intermunicipaux

Le comité des loisirs inter-municipaux compte des dizaines de participants à ses activités de loisirs. Il a effectué un premier sondage au cours du mois de juillet et ce dernier n'ayant pas été suffisamment concluant, nous souhaitons de nouveau vous questionner sur deux aspects spécifiques, soit l'horaire des cours et l'offre de nouvelles activités. De plus, les personnes qui répondront au sondage <https://fr.surveymonkey.com/r/B2JGRR3> d'ici le 26 octobre sont admissibles à un tirage et courent la chance de remporter une inscription gratuite à l'activité de leur choix parmi celles offertes à la session d'hiver 2017.

Merci énormément de prendre le temps de répondre à ce sondage et de permettre de mieux cibler les activités qui seront offertes dans un avenir rapproché. Par ailleurs, si vous connaissez une personne qui a les compétences pour animer une des activités suggérées dans ce sondage, dites-lui d'envoyer son cv à loisirs@eastman.quebec

...

Ces distances de l'emprise concernent également tous types de clôtures que ce soit en bois, pvc ou en maille de fer.

Nouveaux projets de règlements

Le conseil municipal a déposé des avis de motion à la séance du mois de septembre pour 4 règlements :

Règlement 2016-18 amendant le règlement sur les permis et certificats 2013-07

Désormais, lors d'une future construction d'un bâtiment principal, il sera obligatoire de fournir à la municipalité un certificat de localisation dès la fin de la construction de la fondation, avant de pouvoir continuer les travaux.

Ce règlement a pour but de s'assurer que le bâtiment est dans les limites permises lors de l'implantation du bâtiment.

Règlement 2016-16 amendant le règlement de construction 2013-06

La superficie minimale de la fenestration est de 15 % de la superficie totale de la façade avant d'un bâtiment principal pour les groupes d'usages résidentiel, commercial et industriel. Cette fenestration inclut les portes ayant des fenêtres.

Règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage 2012-08

Plusieurs modifications au règlement sont proposées, entre autres :

Concernant les bonbonnes de gaz, les réservoirs d'huile à chauffage, les génératrices, les thermopompes et les événements de plomberie liés aux installations septiques : Ces appareils devront être isolés visuellement de toute rue à l'aide de clôture ou végétaux et leur accès non visible de la rue.

Plusieurs articles visant à modifier le règlement de zonage sont prévus dans ce futur règlement.

Règlement 2016-17 amendant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 2002-14. (P.I.I.A.)

Ces nouveaux articles concernent les zones récréotouristiques « RT » et les autres zones montagneuses, soit les zones RUR-6, RUR-7, RUR-8, V-11, V-14 et V-15.

Nous vous invitons à lire ces modifications sur notre site internet. <http://eastman.quebec>

Demandes de permis

Dans un autre ordre d'idée, l'automne et l'hiver sont des saisons de travaux intérieurs. On veut agrandir la cuisine, la salle de bain ou ajouter une chambre? Pensez à vous informer auprès de votre inspecteur municipal pour savoir si ces travaux demandent un permis de construction ou de rénovation.

...

URBANISME

Par Simon Provençal, inspecteur

Avec l'automne à nos portes, on prépare le terrain et nos cours et, bien sûr, notre garage en toile. Voici la réglementation à ce sujet. Penser à la sécurité routière si l'abri est près de l'emprise de la rue.

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE 7.2.11

Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est permis d'installer un maximum de deux abris temporaires pour automobile aux conditions suivantes :

a) **Entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante**, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un maximum de deux abris temporaires conduisant ou servant au remisage d'automobiles. Hors de cette période, l'abri temporaire doit être enlevé.

b) Ces abris doivent être fabriqués en toile ou matériel plastique montés sur une ossature métallique, plastique ou synthétique.

CLÔTURE À NEIGE 10.6.2

La clôture à neige doit de plus être située à une distance d'au moins 1 m (3,2 pi) de la limite de l'emprise de rue et à une distance d'au moins 1,5 m (5 pi) d'une borne-fontaine.

CHRONIQUES VERTES

La pollution lumineuse : Des effets négatifs sur les écosystèmes

L'éclairage extérieur projeté vers le haut, très lumineux et couvrant un large rayon est prohibé par de plus en plus de municipalités. Plusieurs effets négatifs sur l'environnement ont été observés et pour cette raison, on l'appelle communément *pollution lumineuse*.

Les effets indésirables de la pollution lumineuse sont nombreux sur l'activité humaine tels les troubles du sommeil et des impacts ont aussi été identifiés sur la faune et la flore. L'éclairage de nuit peut embrouiller les déplacements des animaux comme les oiseaux migrateurs et les papillons de nuit, changer les relations entre les prédateurs et leurs proies et même modifier la compétitivité à l'intérieur d'une même espèce.

Dans certains cas, ce sont des écosystèmes entiers qui peuvent être affectés. Au niveau des lacs, par exemple, le zooplancton peut cesser de se nourrir d'algues si l'éclairage de nuit est trop prononcé. Il s'en suit donc une prolifération excessive d'algues dont la décomposition éventuelle provoque une activité bactérienne accrue, laquelle finit par appauvrir en oxygène l'eau du lac. De nombreuses espèces d'invertébrés et de poissons meurent alors asphyxiées.

Sensible à cette problématique entourant la pollution lumineuse, la municipalité s'est dotée d'un règlement sur les équipements lumineux :

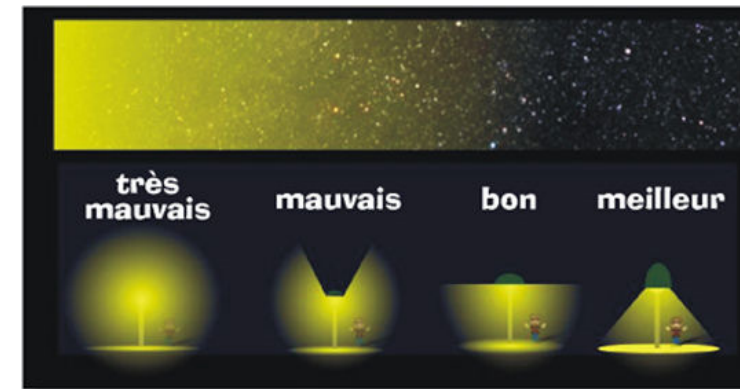
Toute lumière extérieure doit avoir un abat-jour de manière à projeter la lumière vers le bas et en direction du bâtiment dans le cas d'un terrain en pente. Elle doit être contrôlée de façon à ne pas être une source d'éblouissement et de façon à n'éclairer que le bâtiment et/ou le terrain sur lequel elle se trouve. L'éclairage à partir d'une corniche est interdit.

Les lumières émanant d'arcs électriques, de chalumeaux, de torches, de phares d'éclairage, de fourneaux ou d'autres appareils industriels ne pourront être visibles à l'extérieur des limites du terrain où s'exerce l'activité.

L'éclairage doit être de faible flux lumineux, c'est-à-dire assurant un éclairage à l'intérieur des limites de propriété. (Article 15.10.3, Zonage 2012-08).

Toute nouvelle construction doit donc être conforme à ce règlement et nous invitons ceux qui ont des types d'éclairage installés avant son entrée en vigueur à changer graduellement les luminaires.

Source : Astro-Canada



Le myriophylle à épi : une plante aquatique exotique envahissante



La présence du myriophylle à épi prend de l'ampleur dans les lacs du Québec et la municipalité d'Eastman n'est pas épargnée. L'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely se préoccupe particulièrement de sa propagation puisqu'actuellement, cette plante envahit plusieurs baies du lac Stukely.

aquatiques et est originaire d'Europe, d'Asie et d'Afrique du Nord. Elle se reproduit par bouturage, ce qui signifie qu'elle se répand et se multiplie quand elle est coupée (par l'arrachage ou par une hélice de bateau, par exemple) : sa propagation est donc rapide.

Lorsqu'elle est bien implantée, cette plante accélère le vieillissement du lac et crée des herbiers monospécifiques (c'est-à-dire ayant une seule plante aquatique) à des endroits où il y avait une grande diversité de plantes. Plusieurs herbiers atteints sont cruciaux pour la reproduction des poissons puisqu'ils servent de frayères. Ainsi, le myriophylle à épi a un impact important sur l'habitat et la reproduction des poissons.

Actuellement, différents scénarios sont envisagés par l'association pour la protection de l'environnement du lac Stukely, en collaboration avec la municipalité, pour réduire sa propagation. La municipalité pourrait permettre le contrôle de cette plante par règlement au printemps prochain. D'ici à ce que les méthodes de contrôle soient définies, le lavage des bateaux demeure le meilleur moyen de réduire sa propagation.

Jardins pluviaux pour prévenir l'érosion dans les fossés.

La municipalité d'Eastman travaille continuellement à la protection de l'environnement, entre autres en aménageant des ouvrages pour réduire l'érosion des sols et les débits d'eau dans les fossés. Parmi les actions préconisées, il y a la retenue des eaux de gouttières à chaque terrain.

Pour ce faire, plusieurs aménagements peuvent être réalisés, comme la construction de jardins pluviaux qui consiste à créer un mini jardin floral sur un lit suffisamment profond de terre fertile et de matériaux percolants (sable et gravier).



Afin d'offrir un exemple à ses citoyens, la municipalité a construit deux jardins pluviaux pour la retenue des eaux des gouttières, sur le terrain de la station de filtration des eaux. Ces aménagements captent les eaux de ruissellement sur le terrain, ce qui a pour effet de réduire l'effet érosif des débits d'eau dans les fossés. Rappelons que l'érosion des sols et le dépôt des sédiments dans les cours d'eau et les lacs sont une cause majeure de la dégradation de la qualité de l'eau de surface.

Le captage des eaux de gouttières a, par ailleurs, fait l'objet de l'adoption d'un règlement en 2014 :

ÉVACUATION DE L'EAU PLUVIALE

3.1.7

Les eaux pluviales en provenance d'un toit doivent être évacuées par l'un des moyens suivants :

- sur une surface végétalisée adjacente au bâtiment;
- dans un puits percolant;
- autres moyens qui doivent être approuvés par la municipalité.

Le puits percolant doit être situé à une distance minimale de 1,50 m de la fondation d'un bâtiment principal et le fond du puits doit être supérieur à la nappe phréatique.

Cueillette des feuilles mortes

La collecte de feuilles mortes aura lieu le **8 novembre** prochain. Les feuilles seront acheminées à la ferme API MD de Mansonville, où elles seront valorisées. Cette année, les propriétaires souhaitent recevoir des sacs en papier seulement. Merci à l'avance pour votre bonne collaboration.



...

COOP SANTE EASTMAN ET LES ENVIRONS



Un automne sous le signe de l'amélioration continue

C'est en novembre prochain que la Coop Santé Eastman fêtera son troisième anniversaire. Et, comme aux toutes premières heures, le Conseil d'administration ne ménage aucun effort pour améliorer et développer constamment des services adaptés aux besoins de ses membres.

C'est dans un esprit d'amélioration continue que l'automne s'amorcera et ce, par la mise en place de nouveaux services et de nouvelles façons de faire.

Consulter un médecin ou consulter l'infirmière clinicienne

Jusqu'à présent, le Dr Mario Wilhelmy assurait une journée de consultation à chaque mardi et le Dr Geneviève Gagné à chaque jeudi. À la suite du départ du Dr Desranleau, les Drs Gagné et Wilhelmy ont accepté d'ajouter, de façon ponctuelle, des périodes de présence à la Coop et ce, afin de diminuer l'impact du départ du Dr Desranleau. Ces périodes seront gérées par l'équipe administrative et médicale de la Coop et ce, dans le cadre du service Accès adapté dont les détails seront présentés sous peu.

Bien évidemment, les efforts se multiplient pour qu'un troisième médecin rejoigne l'équipe médicale en place ! Mais, d'ici là, le Conseil d'administration demeure confiant de répondre adéquatement aux besoins de ses membres. Et c'est la raison pour laquelle il est fier d'annoncer qu'un médecin résident, Dre Geneviève Roy-Proulx, viendra pratiquer en tandem avec le Dr Mario Wilhelmy au cours de l'automne. Ayant un droit de pratique complet à titre de médecin résident, la présence du Dre Roy-Proulx augmentera considérablement le nombre de patients qui pourront obtenir un rendez-vous. Dre Roy-Proulx sera présente à la Coop le 26 septembre, ainsi que les 4, 11 et 18 octobre prochains.

De plus, tel qu'annoncé en juillet, les membres de la Coop peuvent dorénavant compter sur les services de Stéphanie Witzig, infirmière clinicienne, s'ajoutant à ceux offerts par M. Danny Lefrançois, infirmier, qui, pour sa part, continue d'assurer la clinique hebdomadaire de prélèvements, l'accompagnement des médecins les jours de cliniques, de même que les campagnes ponctuelles de vaccination.

Le nouveau service d'infirmière clinicienne, offert en exclusivité aux membres de la Coop, a rapidement démontré son efficacité, puisque la presque totalité des plages de consultation disponibles ont été occupées par des patients qui, sans avoir nécessairement besoin de rencontrer un médecin, ont bénéficié d'une expertise professionnelle et d'une présence attentive. C'est la raison pour laquelle le CA de la Coop a pris la décision d'ajouter

une journée additionnelle de présence de Stéphanie Witzig.

Cliniques de vaccination : coqueluche, tétanos et grippe

À partir d'octobre prochain, il sera possible de recevoir le vaccin anti-tétanos et anti-coqueluche lors de cliniques offertes gratuitement et en exclusivité aux membres de la Coop. Prenez dès à présent rendez-vous, en téléphonant simplement à la Coop, du lundi au vendredi, après 10 heures le matin, au 450-297-4777.

De plus, en novembre prochain, la Coop offrira aussi à ses membres la possibilité de se faire vacciner contre la grippe saisonnière. Surveillez les informations concernant les dates de clinique et les modalités d'inscription.

Le Club Lions d'Eastman, fier partenaire de la Coop

Cette année, une contribution de 1500 \$ de la part du Club Lions d'Eastman permettra à la Coop de procéder à l'acquisition d'un défibrillateur, en plus d'assurer la formation de quelque dix personnes qui seront ainsi en mesure de l'utiliser adéquatement.

De plus, un cours de réanimation cardiorespiratoire (RCR) sera également offert aux employés de la Coop, aux bénévoles, aux membres du Conseil d'administration de la Coop Santé Eastman et aux personnes responsables du Club Lions qui seraient intéressées à acquérir les compétences nécessaires et, ainsi, être en mesure de reconnaître les urgences cardiovasculaires et de savoir réagir dans ces situations.

Au nom des membres, du Conseil d'administration et de toute l'équipe de la Coop Santé Eastman et les environs, un grand merci au Club Lions d'Eastman !

Témoignage d'un citoyen d'Eastman

En juillet dernier, à l'occasion de sa première journée de travail à la Coop, Stéphanie Witzig, la nouvelle infirmière, a accueilli Monsieur Pierre Constantin qui était en véritable situation d'urgence puisqu'il venait de se faire piquer par trois guêpes, lui qui y est allergique... sans même le savoir.

Même si la Coop est habituellement fermée le vendredi, l'épouse de Monsieur Constantin s'y est tout de même présentée, espérant y avoir de l'aide. Bien lui en prit, car Monsieur Constantin a immédiatement été pris en charge par Stéphanie Witzig, pendant que la réceptionniste appelait une ambulance.

Comme le souligne Monsieur Constantin, « (à notre arrivée) mon épouse a expliqué ce qui m'arrivait car, entretemps, j'avais commencé à vomir et je sentais mon œsophage se resserrer. Madame Witzig a alors agi avec grand aplomb et calme et s'est assurée que je demeure calme et confortable. Elle m'a administré une seringue d'Epipen, en plus de me mettre un masque d'oxygène en attendant l'ambulance. »

COOP SANTE EASTMAN ET LES ENVIRONS (SUITE)

« Le but de ce message est de sensibiliser les citoyens à l'importance de supporter notre Coop Santé et de féliciter publiquement Madame Witzig pour son intervention et son soutien. Sans Epipen à ce moment-là, il me restait environ dix minutes à vivre. Je fus épargné grâce à notre clinique et à notre nouvelle infirmière clinicienne », a conclu Monsieur Constantin.

L'équipe de la Coop Santé Eastman et les environs tient à souligner que Monsieur Constantin l'a autorisée à rapporter sa mésaventure. Nul doute que des situations telles que celles-ci confirment la grande valeur d'un service de santé à proximité de chez-soi, en plus de motiver tous les intervenants à améliorer chaque jour les services aux membres.

...



LES CORRESPONDANCES D'EASTMAN

En route vers le 15^e anniversaire des Correspondances d'Eastman !

C'est sous une chaleur bien sentie que la 14^e édition des Correspondances d'Eastman s'est tenue, au plus grand bonheur des habitués et des nouveaux festivaliers, du 4 au 7 août derniers, dans notre magnifique village.

Cette année encore, le festival des Correspondances d'Eastman a attiré de nombreux visiteurs des quatre coins de la province, permettant d'envoyer près d'un millier de lettres partout dans le monde !

La programmation était d'une qualité exceptionnelle et a ravi le public. Les nouveaux volets (Technologique et « Entre deux âges ») ont su faire leur place dans cette grande fête des lettres.

Le comité organisateur souhaite remercier chaleureusement les résidents et les commerçants d'Eastman qui ont su accueillir tous ces auteurs et ces festivaliers avec enthousiasme. Il veut aussi souligner l'apport extrêmement généreux de tous les bénévoles qui ont travaillé sans relâche pour faire de cette édition un moment exceptionnel. À vous tous : merci!

Déjà, les organisateurs planifient la 15^e édition qui s'annonce grandiose !

Comme annoncé lors de la cérémonie de clôture de l'événement, les Correspondances 2017 se dérouleront sous le thème « Archipels francophones ».

Le porte-parole de ce 15^e anniversaire ? Nul autre que notre académicien : Dany Laferrière ! C'est un événement à ne pas manquer !

N'oubliez pas que même si le festival est terminé, vous pouvez toujours contacter l'organisme, que ce soit par téléphone, courriel ou en personne au bureau des Correspondances, et ce, malgré l'horaire ajusté pour la basse saison.

C'est donc un rendez-vous pour les 15^{es} Correspondances d'Eastman en 2017!



...

CORRIDOR APPALACHIEN



Un important don écologique de 46 ha à Eastman

Les organismes Conservation des vallons de la Serpentine (CVS) et Corridor appalachien sont heureux d'annoncer la protection à perpétuité d'un terrain de 46 ha situé à Eastman, à proximité du parc national du Mont Orford et du lac D'Argent. Il s'agit d'un don écologique de MM. Louis Rousseau et Normand Lacharité. M. Lacharité en avait long à dire sur les raisons qui ont motivé ce don : « L'Homo sapiens est une espèce très envahissante : elle requiert et conquiert toujours plus de territoire, tant et si bien que les espaces vitaux des autres espèces sont progressivement rétrécis ou éliminés. M. Rousseau et moi avons spontanément tendance à penser à ce don d'abord comme un geste de bienveillance à l'égard d'autres espèces. Toutefois, la réflexion et le bon sens nous inclinent à aller plus loin : il est dans notre propre intérêt d'aménager de larges zones non développées, où les ressources et les vivants sont dans un état le plus proche possible de l'état originel appelé NATURE ».

Un don d'une grande valeur

Corridor appalachien et CVS remercient chaleureusement MM. Rousseau et Lacharité pour ce don dans un secteur prisé et névralgique, d'autant plus que la superficie de la propriété est importante. « Nous sommes heureux et touchés du dénouement de ce projet de conservation qui s'est échelonné sur plusieurs années. Les premières rencontres ont eu lieu il y a une dizaine d'années. Nous avons pris le temps d'accompagner les propriétaires et de cheminer ensemble vers une entente de conservation qui, au final, bénéficiera à tous. Il s'agit d'un don d'une valeur inestimable qui s'inscrit parfaitement dans notre stratégie de conservation. Nous sommes profondément reconnaissants à MM. Rousseau et Lacharité », a déclaré Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien.

En périphérie du parc national du Mont-Orford

« L'aire protégée grâce à MM. Rousseau et Lacharité est située non loin du parc national du Mont-Orford. D'autres projets de conservation en périphérie sont en cours et nous sommes confiants que ce généreux don engendra d'autres gestes de conservation à court et à moyen termes », a poursuivi Mélanie Lelièvre. On rappelle que Corridor appalachien a mis en œuvre un vaste projet de sensibilisation et de conservation en périphérie du parc national du Mont-Orford au début de 2016 et que ce projet se poursuit.

Corridor appalachien remercie ses partenaires financiers : la municipalité d'Eastman, la Fondation Echo, The Open Space Institute, la Fondation de la Faune du Québec et Éco-Action.



De gauche à droite : M. Lacharité, donateur ; Sonia Lacasse, notaire ; M. Rousseau, donateur ; Martine Ruel, Corridor appalachien ; Françoise Bricault, Conservation des vallons de la Serpentine.

TÉLÉPHONES D'URGENCE FEU - AMBULANCE : 911 SERVICE DE POLICE : Sûreté du Québec 819 564-1212 ou 1 800 461-2131

Échec au Crime : 1 800 711-1800 SIGNALER UN OISEAU MORT : 1-877-644-4545 (virus du Nil)

SIGNALER UN ANIMAL MORT : route 112 ou G.-Bonnallie 819 562-2693, ailleurs sur les routes 450 297-3440

Municipalité d'Eastman, 160, chemin George-Bonnallie, Eastman (Québec) J0E 1P0

Téléphone : 450 297-3440

Télécopieur : 450 297-3448

Courriel : info@eastman.quebec

Heures d'ouverture : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du lundi au vendredi

eastman.quebec

J.P. Cadrin & Ass. Inc.
évaluateur agréé
cadrin@jpcadrin.ca
455 MacDonald, bureau 300, Magog (Québec), J1X 1M2
tél.: 819-843-3635 téléc.: 819-843-0448

SOLUTION R.NORMAND
RICHARD NORMAND
richard@solutionnormand.com
819 212-3182
426 E. George-Bonnallie
Eastman (Québec) J0E 1P0
DÉNEIGEMENT / PAYSAGEMENT / EXCAVATION
COUPE FORESTIÈRE / TRANSPORT / TRAMAC

EXCAVATION N. JEANSON
TRANSPORT EN VRAC
PAYSAGEMENT
2083 route 112, St-Hubert
Burr: 450.297.4535
Cell: 819-574-5093
EXCAVATION GÉNÉRALE - INSTALLATION SEPTIQUE - TRANSPORT EN VRAC (VENTE GRAVIER, SABLE, TERRE)